



COMMUNAUTE DE COMMUNES MOSELLE ET MADON

PRESENTATION

PRESIDENT : FILIPE PINHO
19 COMMUNES - 30 000 HABITANTS
NEUVES-MAISONS (54)

HISTORIQUE

1997 : prise de la compétence
Assainissement

2001 : lancement de l'étude préalable à la
prise de compétence Eau pour 2003

2003 : blocage du transfert de compétence

2004 : négociation d'un accord politique
global

2005 : prise de la compétence Eau

2014 : intégration de 5 nouvelles communes

EXERCICE DE LA COMPETENCE EAU

Mode de gestion : en régie sur tout le
territoire depuis 2012 (sauf 1 commune
intégrée en 2014), reprise en régie au fur
et à mesure des échéances de contrats de
DSP

Service eau potable : 12 000 abonnés,
245 km de réseau, 1 160 000 m³ facturés,
14 captages, 14 stations et 39 réservoirs

CONTACT

Mathieu AVERLANT
Directeur de l'eau et de l'assainissement
maverlant@cc-mosellemadon.fr
03 83 26 01 57

DEMARCHE PREALABLE AU TRANSFERT

Étude de faisabilité : réalisée par un bureau d'études, suivie et
validée par un comité de pilotage (1 représentant par commune).

Blocage des élus à la présentation du premier scénario
d'harmonisation tarifaire.

Négociation d'un accord politique global :

- Assurance de conservation d'une gestion en régie,
- Pas d'harmonisation des prix à court terme, augmentation
limitée à 10 cts,
- Décomposition analytique en 12 sous-budgets correspondant
aux 12 communes (finalement que les 2 premières années),
- Élaboration d'un schéma directeur de programmation des
travaux dès la prise de compétence.

HARMONISATION TARIFAIRE

Tarifs gelés pendant 4 ans suite à la prise de compétence, mais TVA
obligatoire pour la CC qui a donc dû être déduite du tarif dans les
communes qui ne l'appliquaient pas.

À partir de 2008 (nouveaux mandats) : convergence tarifaire
définie sur 4 ans, augmentation d'environ 40 cts par m³, et mise en
place d'une tarification progressive.

2014 : nouvelle convergence tarifaire sur 10 ans pour les communes
nouvellement membres de la CC.

Entre 2016 et 2019 : augmentation du tarif de 60 cts pour toutes
les communes.

Depuis 2017, participation à l'expérimentation sur la tarification
sociale : 1 100 allocataires de la CAF dont le quotient familial est
inférieur à 450 € perçoivent une aide de 20 € + 5 € par enfant à
charge.

GESTION DU PERSONNEL

À la prise de compétence : transfert de 4 agents communaux,
recrutement d'un DST (quelques mois avant) et recrutements
complémentaires pour la facturation.

Service en 2018 (eau + assainissement) : 1 directeur, 4 agents
process-électromécanique, 5 agents exploitation réseau, 4 agents
assainissement/eaux pluviales (dont hydrocureur) et 3 agents travaux.

Astreintes : 3 agents techniques et 1 cadre pour l'eau d'une part et
l'assainissement d'autre part.

CONSEILS

- Discuter avec les maires et les conseillers municipaux
 - Analyser les contrats de DSP
 - Étudier en amont la dissolution des syndicats
- S'accorder sur le devenir des résultats des budgets annexe
- Mesurer toutes les implications de la gestion en régie